

**DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN****du 10 mai 2011****concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'entreprise commune Clean Sky pour l'exercice 2009**

(2011/612/UE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

- vu les comptes annuels définitifs de l'entreprise commune Clean Sky relatifs à l'exercice 2009,
  - vu le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'entreprise commune Clean Sky relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, accompagné des réponses de l'entreprise commune <sup>(1)</sup>,
  - vu la recommandation du Conseil du 15 février 2011 (05894/2011 – C7-0051/2011),
  - vu l'article 276 du traité instituant la Communauté européenne et l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes <sup>(2)</sup>, et notamment son article 185,
  - vu le règlement (CE) n° 71/2008 du Conseil du 20 décembre 2007 portant création de l'entreprise commune Clean Sky <sup>(3)</sup>, et notamment son article 11, paragraphe 4,
  - vu le règlement (CE, Euratom) n° 2343/2002 <sup>(4)</sup> de la Commission du 19 novembre 2002 portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 185 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, et notamment son article 94,
  - vu l'article 77 et l'annexe VI de son règlement,
  - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A7-0128/2011),
1. donne décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune Clean Sky sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2009;
  2. présente ses observations dans la résolution ci-après;
  3. charge son président de transmettre la présente décision, ainsi que la résolution qui en fait partie intégrante, au directeur exécutif de l'entreprise commune Clean Sky, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes, et d'en assurer la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* (série L).

*Le président*  
Jerzy BUZEK

*Le secrétaire général*  
Klaus WELLE

<sup>(1)</sup> JO C 342 du 16.12.2010, p. 7.

<sup>(2)</sup> JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

<sup>(3)</sup> JO L 30 du 4.2.2008, p. 1.

<sup>(4)</sup> JO L 357 du 31.12.2002, p. 72.